

**COMMUNE DE VALEZAN**  
**COMPTE-RENDU DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 27 juillet 2012**

**L'an deux mil douze et le vingt sept du mois de juillet** , à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

**Présents:** JORIOZ Jean Maurice,, PELLICIER Guy, CLEYRAT Christian, BUTHOD Marie Cécile, CHIRAT Yannick, HANRARD Bernard, , USANNAZ Bernard.

**Excusé :** CHENU Pascal

**Absent :** MORIN Sébastien

**Secrétaire :** HANRARD Bernard.

## **I - URBANISME :**

- Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente de la maison FAIVRE Wilfrid à GARCIA Nicolas & DROIT Emilie: aucun droit de préemption n'a été retenu par la commune.
- Demande d'un certificat d'urbanisme concernant la donation de deux parcelles Au Col entre DUC Jacques et BERARD BERGERY Eric ainsi qu'une demande d'autorisation pour le passage d'un tuyau sur des parcelles appartenant à la commune : avis favorable du Conseil Municipal.

## **II - DELIBERATIONS :**

### **01 – Renouvellement contrat agent d'entretien :**

Madame La Maire expose au conseil municipal que le contrat de l'adjoint technique de 2ème classe embauché pour effectuer le ménage des locaux de l'école et de la mairie sur une base de 6 heures hebdomadaire arrive à terme le 15 septembre 2012, et évoque donc la nécessité de le renouveler pour une durée de un an.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc de reconduire le contrat de l'adjoint technique de 2ème classe pour une durée déterminée de un an, du 16/09/2012 au 15/09/2013.
- Les clauses du dernier contrat étant inchangées
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressée.

## **02 – Renouvellement poste ATSEM :**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'ATSEM arrive à terme le 31/08/2012. Il convient de savoir si le conseil souhaite le renouveler pour la rentrée de septembre 2012. Madame Le Maire propose un recrutement avec une période de mise à l'essai de deux mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de recruter une ATSEM pour les postes suivants :

- ATSEM à raison de 24 heures par semaine avec une période d'essai de 2 mois, et
- d'Agent de garderie périscolaire. La durée de travail hebdomadaire variera entre 0 et 10 heures, selon les besoins.

- autorise Madame Le Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressée.

## **03 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu la délibération du 8 juin 2012 créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu la demande de mutation de Monsieur MARCHAND MAILLET Nicolas au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
Et
- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2012,
- Autorise, Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du dossier.

## **04: Approbation RPOS 2011 :(Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau) :**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que depuis 1995 les communes, sur l'initiative du maire ont l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif gérés par elles (article L2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame La Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de l'année 2011

**05: Attribution marché « Mission sécurité Protection de la Santé » pour le chantier de la Fruitière :**

Madame La Maire rappelle au conseil municipal :

- Que la Commune a consulté des entreprises pour la Mission de Sécurité et Protection de la Santé et Mission de Contrôle Technique pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la Mairie,
- Que la lecture de l'analyse des offres a été faite aux membres du Conseil municipal,

Après délibération, le conseil municipal :

VU l'exposition de Madame La Maire,

- Décide de retenir l'entreprise APAVE pour les Missions de Contrôle Technique et Protection de la santé pour un montant de 10 720.00 € HT.
- Autorise Madame La Maire à signer tous les actes pièces afférentes à ce dossier.

**06/ Demande d'aide à l'Agence de l'eau pour la : « lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable et économie d'eau dans les bâtiments publics »**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir consulter le cabinet SCERCL, il n'est pas nécessaire de faire une demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau car la commune a peu de chances d'être éligible : le schéma directeur d'eau potable qui vient d'être établi met en évidence une bonne qualité de notre réseau et un taux de fuite en dessous des moyennes nationales.

**III – DIVERS :**

➤ Point sur les dossiers de DSP de l'Auberge :

Six dossiers ont été reçus à la date prévue et trois après la date. La commission de DSP réunie le 23 juillet 2012 à 18h30 a consulté les dossiers et retenu trois candidats qui seront reçus pour entretien le samedi 28 juillet 2012.

➤ Questions diverses :

- 1.
2. Vendredi 27 juillet 2012, une rencontre avec l'architecte Monsieur BOUTRY Olivier, et l'architecte conseil Monsieur LOUIS Laurent a eu lieu en Mairie concernant le projet de réhabilitation de la fruitière en vue de transférer la Mairie. Des échanges ont eu lieu ce qui permet au dossier d'avancer progressivement.
3. L'institutrice a sollicité la Mairie pour changer la fenêtre de l'école dans la petite salle où les petits font la sieste. Le Conseil municipal a émis un avis favorable à sa demande, des devis vont être demandés à différentes entreprises afin que les travaux puissent avoir lieu avant l'hiver.

Madame Le Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
B.HANRARD